Annecy-le-Vieux « vert et bleu » ECO-quartier

Déroulement de la soirée

- Introduction Crisol et Roland sur le POS et le PLU
- Questionnement sur l'urbanisme
- Logement et déplacements
- Eco-quartier par Eric
- Exemples en Angleterre et Allemagne

Urbanisme et éco-quartier

Quelques questionnements sur la commune

Les grands choix pour l'urbanisme

Plan local d'urbanisme
Aménagement du bord du lac.
Traitement des déplacements en milieu urbain

Aménager la ville

Logement
Voirie urbaine et sécurisation des abords des écoles
Handicapés
Plan de déplacement : entreprise, école, hôpital
Points noirs : bruit- circulation-publicité
Un centre aquatique à épuration naturelle?

Eco-quartier

Espaces possibles pour un éco-quartier

Quelques questionnements

Les points positifs

Environnement
Val de Fier, Lac, les zones humides, les secteurs agricoles, les ensembles forestiers, les continuum écologiques

Paysage et cadre de vie
les points de vue, les quartiers, l'architecture, les bords du lac

Les points négatifs

Logement
pas assez de locatif, non respect de la loi SRU, foncier et loyer élevés
difficulté de logement pour les étudiants et les jeunes travailleurs

Transport et déplacement

Les grands choix pour l'urbanisme

Jean-Jacques PASQUIER

Valeurs et gouvernance

www.gouvernanceancilevienne.com

Les grands choix pour l'urbanisme : le POS

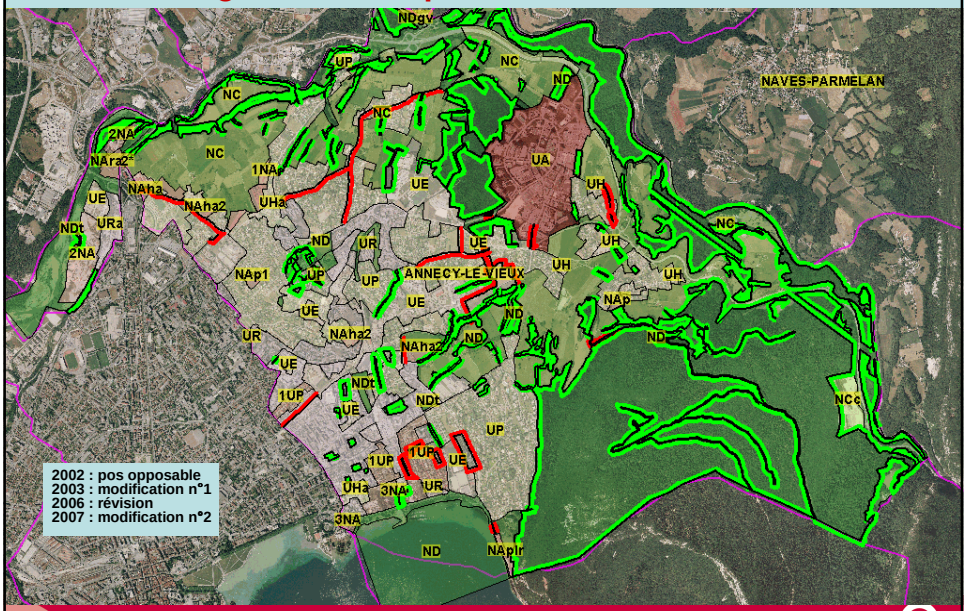

Jean-Jacques PASQUIER

Valeurs et gouvernance

www.gouvernanceancilevienne.com

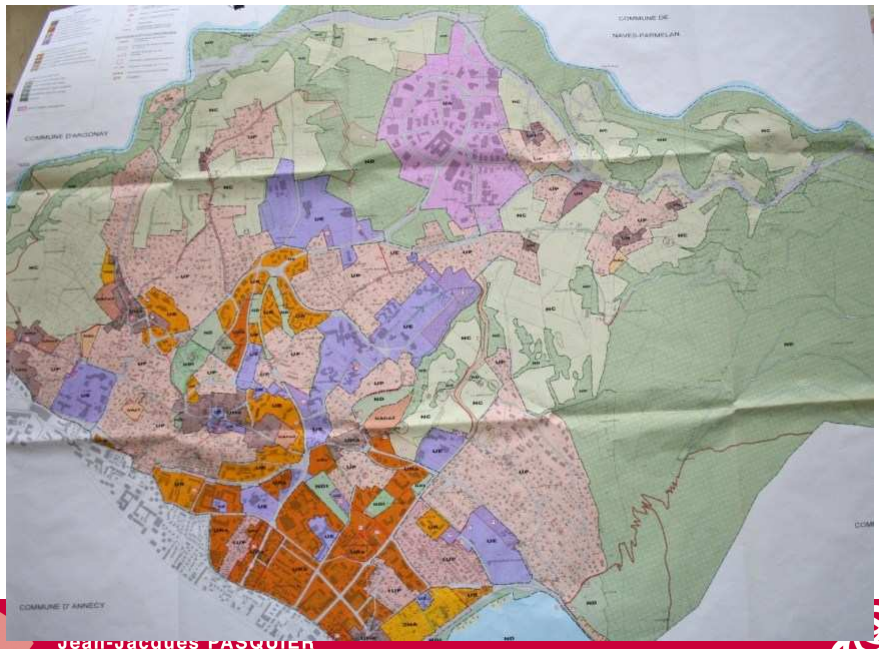

Les grands choix pour l'urbanisme

Les points positifs : menacés? OUI

Faut-il les préserver ? OUI

Aujourd'hui ces espaces sont menacés par l'étalement urbain

Solutions

Figer la commune? NON

Restructurer et densifier dans le cadre d'une démarche globale? OUI

Politique foncière à développer? OUI

Instaurer un droit de préemption urbain sur toute la commune? OUI

Les grands choix pour l'urbanisme : aménagement quartier Albigny

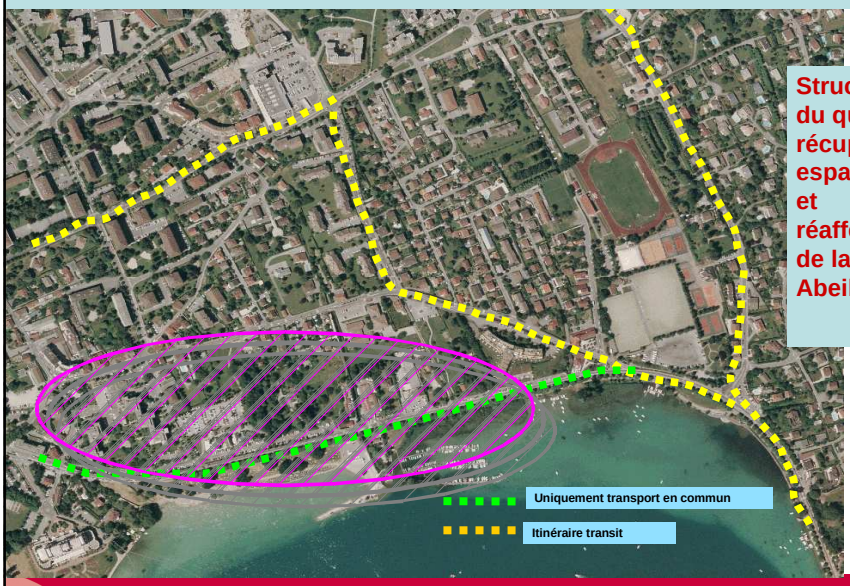

Structuration du quartier, récupération espace public et réaffectation de la maison Abeille

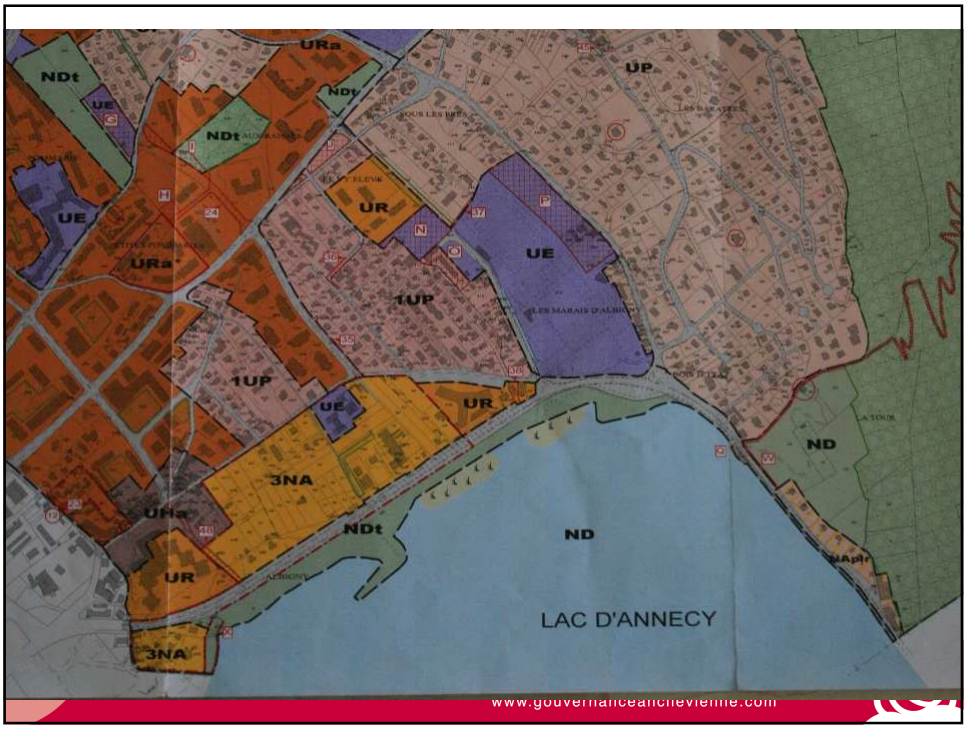

Les grands choix pour l'urbanisme : aménagement quartier Albigny

Propriétés communales 6 hectares

Jean-Jacques PASQUIER

Valeurs et gouvernance

www.gouvernanceancilevienne.com

Aménager la ville

Réaffectation des voies de transit en voirie urbaine

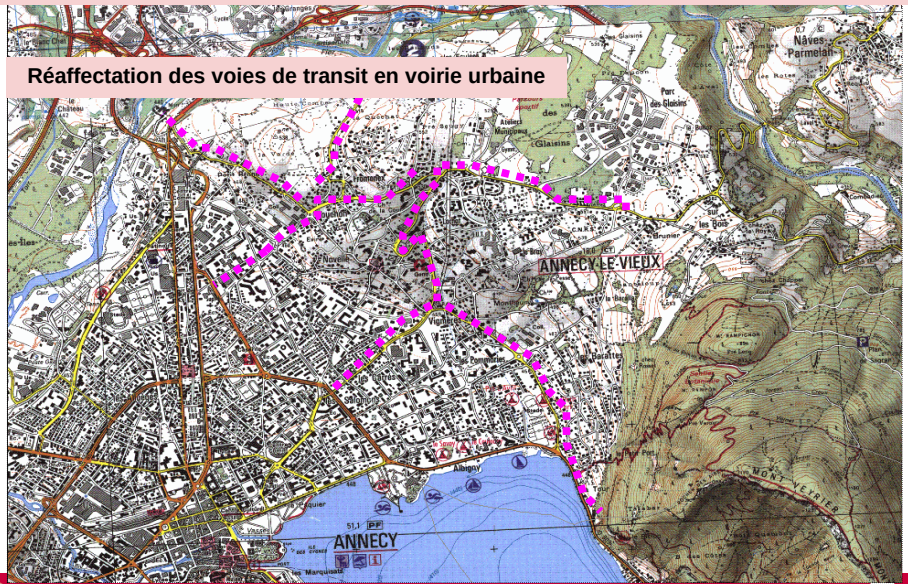

Jean-Jacques PASQUIER

Valeurs et gouvernance

www.gouvernanceancilevienne.com

Aménager la ville

Logement aidé :

Nombre de logements en 2006 …… 8907 résidences principales
Application loi SRU 20% obligatoire…… soit 1781

En 2006 on comptait 1176 logements
sociaux réalisés…… soit 13.20%

Il en manquait donc 605
En 2007 287 logements sociaux ont été réalisés dont 174 logements étudiants

Aménager la ville

Logement

favoriser pour les nouvelles construction la norme HQE

pour tout projet urbain réserver 30% de locatif aidé
un toit 2 générations

éco-quartier

les économies d'énergie pour l'ancien et favoriser les nouveaux bâtiments en équipements durables

équipements : plus de crèches, revoir l'implantation des écoles (Petit Brogny), bibliothèque – médiathèque municipale

Jean-Jacques PASQUIER
Valeurs et gouvernance
www.gouvernanceancilevienne.com

Aménager la ville

- **Voirie urbaine pour faire cohabiter piétons cycles commerces…et automobile, en lien avec l'agglomération**
- **revoir le plan de circulation des bus, parking relais**
- **Plan pour tout type de handicapés, accès, déplacement, prise en compte dans les écoles**
- **Plan de déplacement : pour les écoles, les entreprises, aux Glaisins, nouvel Hopital, université**

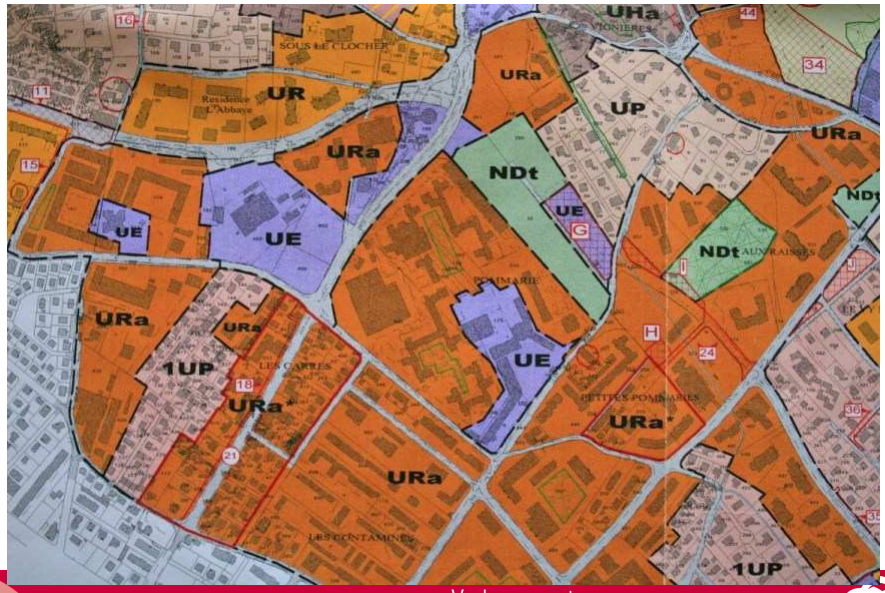

Jean-Jacques PASQUIER

Valeurs et gouvernance

www.gouvernanceancilevienne.com

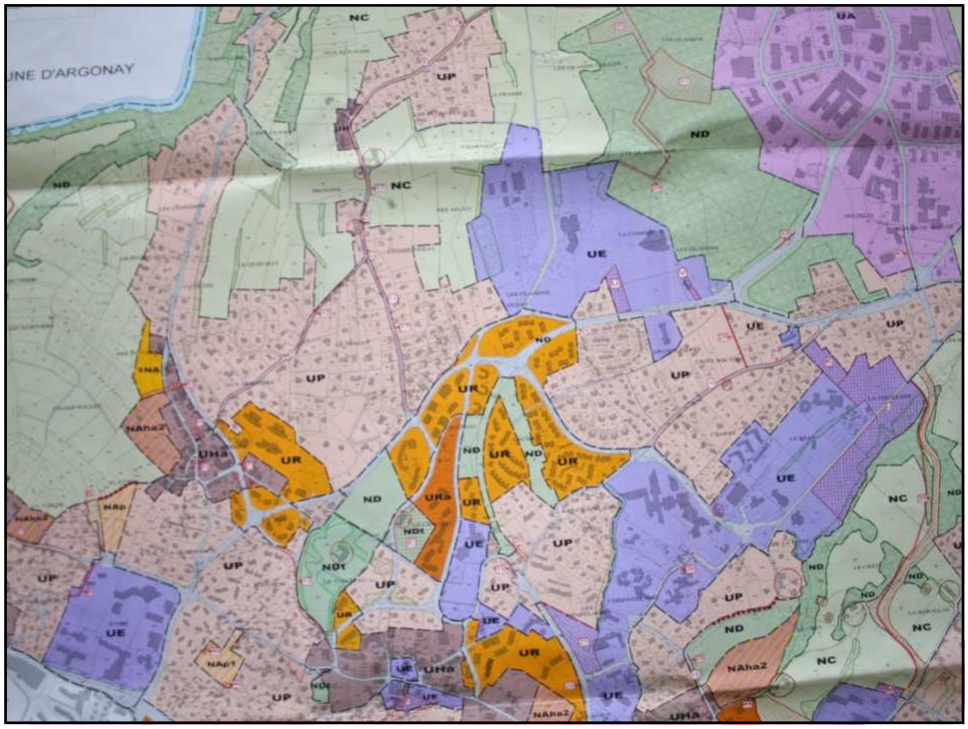

PLAN DE DEPLACEMENT D'ENTREPRISE

1. Se déplacer autrement
2. Ecomobilité scolaire
3. Marche à pied
4. Vélo
5. Transports publics
6. Autopartage
7. Covoiturage
8. Livraisons en ville

PLAN DE DEPLACEMENT D'ENTREPRISE

Exemple de la société SMT à Grenoble

2 100 salariés concernés
37,5 % de transfert modal de la voiture vers d'autres modes de transport
- 360 tonnes de CO2 évitées par an
- **134 tonnes équivalent pétrole économisées par an**

Coûts

Pour l'employeur :
- Investissement : 90 k€
- Fonctionnement : 150 k€ par an
- **Financement ADEME : 43 k€**

- **Incitations**

- **Favoriser le vélo** : STMicroelectronics, pour cela, a mené une action conjointe avec la Communauté
d'agglomération de Grenoble pour sécuriser les accès au site à partir des arrêts de bus et des pistes cyclables.
- **Augmenter le nombre d'utilisateurs des transports en commun** : pour y arriver, une navette reliant le site à la gare (fortement plébiscitée lors de l'enquête interne) a été mise en place. Depuis 2001, la
SEMITAG a intégré cette desserte à son réseau. L'abonnement (mensuel/annuel) est, quant à lui, financéen partie par l'entreprise et **permet aux salariés de voyager pour 60 € par an.**

Aménager la ville

Points noirs

Publicité le long de certaines voies
Et surtout ……. LE BRUIT

Mesures à prendre :

Contrôle de pollution
Traitements anti-bruit
Ramassage des ordures ménagères : modifier matériel et horaires
Règlementation des heures de tonte des pelouses les week end

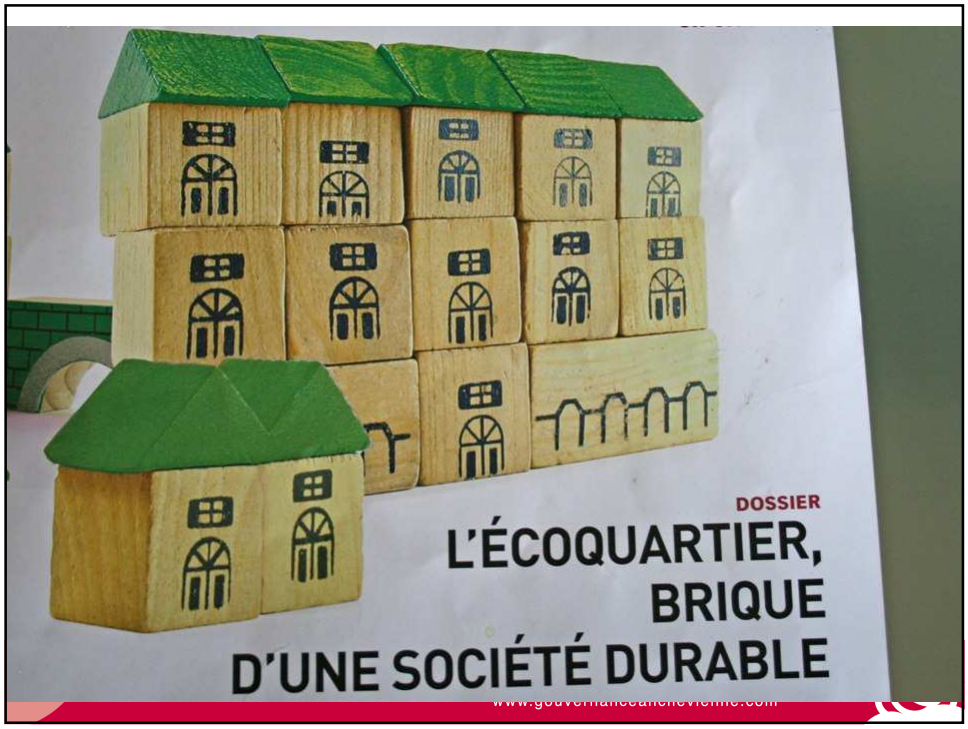

Un ECOQUARTIER à ANNECY-LE-VIEUX

Une nouvelle approche du développement durable pour Annecy le Vieux

Un éco-quartier est un quartier conçu de façon à minimiser les dépenses énergétiques et les déplacements urbains

Enquête: Le projet phare.
Un éco quartier

Projet Phare

Important	**58.5%**
Très Important	**19.5%**
Primordial	**12.2%**
Peu Important	**4.9%**
Sans Importance	**0.0%**
Total	**95.1%**

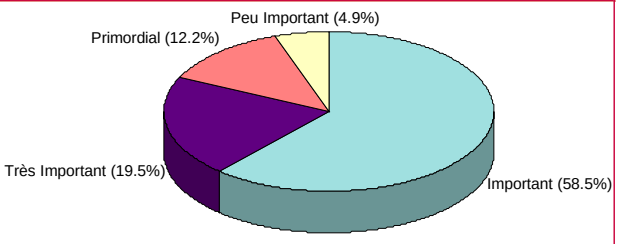

Dans le cadre du programme

Valeurs et Gouvernance

Notre proposition d'éco-quartier s'inscrit
Dans le cadre du développement durable

Ce quartier sera situé dans une zone à définir après diagnostic par un cabinet d'urbanisme; mais d'ores et déjà nous avons des sites candidats dont un pas loin du centre ville et un autre en bordure de lac.

Le choix sera fait en cohérence avec les axes de développement définis par les études d'urbanisme.

Ce quartier sera proche des lignes de transport en commun afin de faciliter les déplacements doux. Pas question toutefois d'ignorer la voiture, mais la circulation sera régulée en zone 30. Le stationnement se fera en bordure de quartier. Le nombre de place de parking sera réduit à une place par logement contre 2 habituellement.

Les équipements permettront d'avoir sous la main le quotidien :pole commercial, école, garderie.

Bien entendu le quartier sera oxygéné par un parc boisé. Pour les habitants des immeubles en petit collectif des jardins familiaux seront mis à disposition.

Espaces possibles pour un éco-quartier

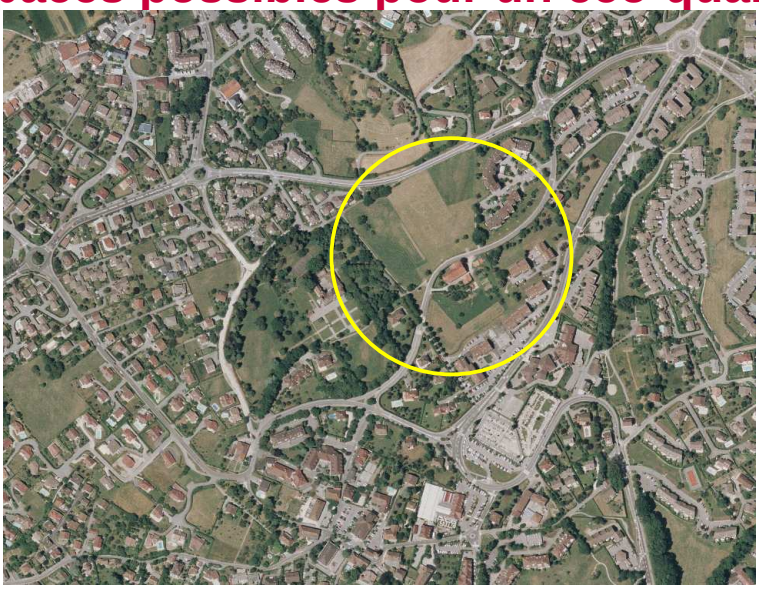

Espaces possibles pour un éco-quartier

Jean-Jacques PASQUIER
Valeurs et gouvernance
www.gouvernanceancilevienne.com

Espaces possibles pour un éco-quartier

Dimensionner un ecoquartier

Moyenne sur 17 écoquartiers français

1. **61 logements/ha et 126 habitants/ha en France**
2. **42 % de logements aidés**
3. **24 % d'accession à la propriété**
4. **consommation énergétique par logement 79 kwh/m2/an contre130 norme technique 2005**

Moyenne sur 6 écoquartiers suisses

1. **66 logements/ha et 195 habitants/ha**
2. **Consommation énergétique par logement norme Minergie 42 kwh/m2/an**
3. **Plutot que des logements aidés sont ciblés des résidents particuliers variables selon les écoquartiers : étudiants, personnes agées, artistes et les logements sont adaptés en conséquence**

Un aménagement exemplaire en terme de haute qualité environnementale

Un cahier des charges sera établi par une SEM qui comprendra les élèments suivants :

- **minimisation de l'espace occupé par les équipements(petits immeubles collectifs, maisons mitoyennes en ligne, peu de pârking, peu de voirie automobile**
- **consommation énergétique au standard minergie**
- **récupération des eaux de pluie**
- **production d'eau chaude par panneaux solaires et d'énergie électrique par panneaux photovoltaique**

RENFORCER LA SOLIDARITE ET LES LIENS SOCIAUX

1. **Mettre en commun des espaces de service et de convivialité : buanderie, ateler de bricolage équipé, espace de tri**
2. **Mutualiser des espaces de vie peu utilisés à titre individuel : exemple studios équipés pour recevoir des amis, garage à vélo**
3. **Mélanger accession à la propriété et locatif**
4. **Mixité sociale(30 % de logements aidés)**
5. **Mixité intergénérationnelle (une partie du parc sera réservé aux étudiants et une partie sera spécialement étudiée pour les personnes agées : logement en rez de chaussée, salle de bains et cuisine adaptées)**

Les réalisations du développement durable

- 2 projections
- BEDZED, au sud de Londres
- Fribourg-en-Brisgau

Nos prochains Rendez-vous

Nos prochaines REUNIONS PUBLIQUES

Réunion 1er mars (Espace rencontre 150) « LOI LITTORAL et Urbanisme »
Réunion 6 mars (Caisse épargne) « le programme de valeurs et gouvernance »
Réunion 12 mars « Le PROGRAMME DE VALEURS ET GOUVERNANCE »

Chartre

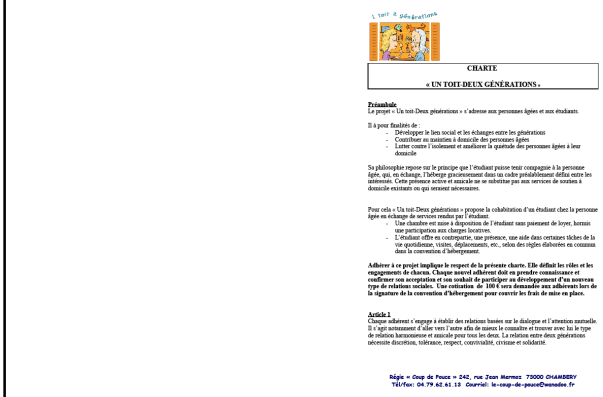

CHARTE

« UN TOIT DEUX GÉNÉRATIONS »

Préambule
Le projet « Un toit-Deux générations » s'adresse aux personnes âgées et aux étudiants.

Il à pour finalités de :
- Développer le lien social et les échanges entre les générations
- Contribuer au maintien à domicile des personnes âgées
- Lutter contre l'isolement et améliorer la qualité des personnes âgées à leur domicile

Sa philosophie repose sur le principe que l'étudiant puisse tenir compagnie à la personne âgée, qui, en échange, l'héberge gracieusement dans un cadre préalablement défini entre les intéressés. Cette présence active et amicale ne se substitue pas aux services de soutien à domicile existants ou qui seraient nécessaires.

Pour cela « Un toit-Deux générations » propose la cohabitation d'un étudiant chez la personne âgée en échange de services rendus par l'étudiant.
- Une chambre est mise à disposition de l'étudiant sans paiement de loyer, hormis une participation aux charges locatives.
- L'étudiant offre en contrepartie, une présence, une aide dans certaines tâches de la vie quotidienne, visites, déplacements, etc., selon des règles élaborées en commun dans la convention d'hébergement.

Adhérer à ce projet implique le respect de la présente charte. Elle définit les rôles et les engagements de chacun. Chaque nouvel adhérent doit en prendre connaissance et confirmer son acceptation et son souhait de participer au développement d'un nouveau type de relations sociales. Une cotisation de 100 € sera demandée aux adhérents lors de la signature de la convention d'hébergement pour couvrir les frais de mise en place.

Article 1
Chaque adhérent s'engage à établir des relations basées sur le dialogue et l'attention mutuelle. Il s'agit notamment d'aller vers l'autre afin de mieux le connaître et trouver avec lui le type de relation harmonieuse et amicale pour tous les deux. La relation entre deux générations nécessite discrétion, tolérance, respect, convivialité, civisme et solidarité.

Régie « Coup de Pouce » 242, rue Jean Mermoz 73000 CHAMBERY
Tél/Fax: 04.79.62.61.13 Courriel: le-coup-de-pouce@wanadoo.fr

Jean-Jacques PASQUIER
Valeurs et gouvernance
www.gouvernanceancilevienne.com

convention, destinée à mettre en place un code de bonne conduite, garant d'une cohabitation harmonieuse. Elle est le reflet des attentes, des limites de chacun, l'occasion de se connaître et d'évoquer les différents aspects de la future vie « commune ».
Chaque binôme s'engage à respecter ce qui a été convenu entre eux et consigné par écrit dans la convention d'hébergement.

Article 3 :
Chaque membre de l'association s'engage à se conformer aux règles de droit commun en matière de location de logement.
La personne âgée doit mettre un logement décent à la disposition de l'étudiant, et lui en laisser la jouissance paisible.
L'étudiant s'engage à rendre les services définis dans sa convention d 'hébergement et à s'acquitter des charges qui lui incombent. Il doit avoir un usage paisible des lieux et ne pas troubler la jouissance de la personne âgée ou du voisinage. Il doit entretenir sa chambre, remplacer, rembourser ou réparer tout bien dégradé. L'hébergement lui est réservé et se limite à lui seul.

Article 4 :
Le responsable du projet s'engage à vérifier régulièrement, au moins deux fois par année universitaire ou à la demande de l'une des deux parties, le respect de la présente charte et des engagements souscrits dans la convention d'hébergement.

Article 5 :
En cas de difficultés relationnelles une « cellule de médiation » peut être saisie par l'une ou par l'autre des parties afin de trouver une solution à l'amiable. La persistance des difficultés, le non-respect de la charte ou des engagements souscrits dans la convention, entraînent la rupture des modalités d'hébergement.

Article 6 :
En cas d'échec de la médiation ou d'actes graves, l'adhérent sera exclu du dispositif après avoir été préalablement entendu, en raison de non respect des engagements pris.

Article 7 :
En cas de force majeure, si la personne âgée n'est plus en mesure d'accueillir l'étudiant (hospitalisation de longue durée, accueil en établissement d'hébergement, déménagement...) la Régie Coup de Pouce s'engage à rechercher une solution de relogement pour l'étudiant.

Usager(e)
Mme, Melle, Mr :

La Régie « Coup de Pouce
La médiatrice :

Jean-Ja

Régie « Coup de Pouce » 242, rue Jean Mermoz 73000 CHAMBERY
Tél/Fax: 04.79.62.61.13 Courriel: le-coup-de-pouce@wanadoo.fr